

S.I.R.D.
28 rue de la Liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **52-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 15 décembre 2015**

Le quinze décembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au siège du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 02 décembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 15 Votants : 19

Présents : JM. CAMACHO, J. DE REGGI, MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS (pouvoir C. COIGNÉ), G. JULLIEN, C. LANCELON-PIN (pouvoir G. DINI), M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pouvoir R. OCCHINO), P. RIGALT, D. ROUX (pouvoir A. CARBONARI), G. SALLET, J. TESSAIRE, JP TROVERO, N. VIEU.

Absents excusés : A. CARBONARI, C. COIGNÉ, G. DINI, R. OCCHINO

Absents : N. BRITTES, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, DI BENEDETTO, K. GAILLARD

Président de séance : G. JULLIEN

Secrétaire de Séance : JM. CAMACHO

Rappel du quorum : 13

OBJET : PREVENTION

Annexe à la convention-cadre des actions de médiation de nuit de l'agglomération grenobloise, entre le SIRD, l'AGIL, et les bailleurs sociaux : ACTIS, l'OPAC38, PLURALIS, La SCIC Habitat, la SDH, Grenoble Habitat. Action mise en œuvre sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins pour l'année 2016.

Rapporteur : Daniel D'OLIVIER-QUINTAS

Il est exposé :

Dans le cadre des travaux du dispositif de prévention et de la mise en œuvre de l'axe de travail : Présence Sociale, il est proposé au Comité syndical la validation d'une convention avec l'association AGIL, ainsi qu'avec les bailleurs sociaux suivants : ACTIS, l'OPAC38, PLURALIS, La SCIC Habitat, la SDH et Grenoble Habitat

Cette convention est relative à la poursuite du service de Médiation Sociale de nuit sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins durant l'année 2016.

Pour 2016, les horaires de travail des médiateurs sociaux seront établis de la manière suivante :

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre :
 - les mercredis de 14 à 21 heures.
 - les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 17h à minuit.

L'action aura lieu toute l'année. Les médiateurs seront sur le territoire seulement les jours fériés suivants : le jeudi 5 mai et le jeudi 14 juillet. Les autres jours fériés ne seront pas travaillés.

Afin d'éviter une fermeture de service, un maintien de l'activité sera possible mais sous forme restreinte et ce durant 5 semaines. Une mutualisation sera possible avec une autre équipe de médiateurs intervenant sur un autre territoire.

La présence des médiateurs le mercredi en journée, favorisera le lien avec les acteurs des communes ainsi que la rencontre avec d'autres personnes que celles rencontrées traditionnellement en soirée.

Missions

L'association AGIL, réalise l'action.

Deux objectifs sont ciblés : 1) Assurer une réponse et une écoute réactive aux difficultés rencontrés par les habitants par l'intervention des médiateurs.

2) Construire ou reconstruire du « lien social » et du dialogue entre et avec les habitants.

Le rôle de ce service est principalement d'assurer un relais avec les acteurs qui interviennent sur le territoire, dans le champ de l'action sociale, du cadre de vie des quartiers, de la sécurité publique et de la prévention.

Moyens

Deux médiateurs expérimentés interviendront spontanément ou lors d'appels téléphoniques d'habitants en difficulté ou dérangés par des « nuisances » telles que regroupements bruyants, conflits de voisinages, détresse sociale...

Un point est réalisé hebdomadairement entre les coordinatrices de l'action et les équipes de médiateurs.

Les fiches d'intervention qui rendent compte des actions menées sur le territoire sont transmises dans un souci de réactivité par l'AGIL, à la coordinatrice Prévention-Sécurité du SIRD, aux bailleurs sociaux ou à la responsable du service Prévention de Fontaine.

Sur un plan méthodologique, les instances de concertation du territoire se chargeront de déterminer l'état des lieux géographique, la nature des problématiques à traiter et les cibles que les médiateurs devront prioriser lors de leurs arpentages.

L'évaluation doit être partagée par l'AGIL et les instances de concertations et doit porter sur l'aspect qualitatif : la nature des effets produits par les interventions des médiateurs, ainsi que sur l'aspect quantitatif : comptage du nombre d'appels, leur origine...

L'AGIL aura le souci de la mise en œuvre d'un équilibre d'intervention global des médiateurs entre les trois communes soit 50% sur la commune de Fontaine et 50% sur les communes de Seyssinet-Pariset et Seyssins.

Cet élément fera partis des point évalués par les instances.

Le ratio temps d'arpentage et temps administratif, hors congés et absence des médiateurs pour maladie, pourra tendre vers une répartition de : 80% de temps d'arpentage et 20% de temps administratif, annualisé.

Coût

L'équilibre de l'action repose notamment sur l'octroi de financements liés à la politique de la Ville (FIPD/CUCS/Fond de solidarité METRO) auquel AGIL émargera « en direct » pour l'année 2016.

La participation globale des bailleurs pour l'année 2016 s'élève à **16 776** euros répartis comme suit sur le territoire du SIRD :

- ACTIS OPH : 79 logements, soit 948 euros
- SCIC Habitat : 166 logements, soit 1 992 euros
- SDH : 4 logements, soit 48 euros
- OPAC38 : 604 logements, soit 7 248 euros
- PLURALIS: 545 logements, soit 6 540 euros

TOTAL SIRD : 1398 logements

Le coût de l'action pour l'année 2016 s'élève à 83 800 euros.

La participation du SIRD, Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac, s'élève à 34 300 euros. Cette participation fera l'objet de 4 versements de 8 575 euros, qui interviendront à chaque début de trimestre, sur présentation de factures établies par l'association AGIL.

Après débat,
Le comité syndical

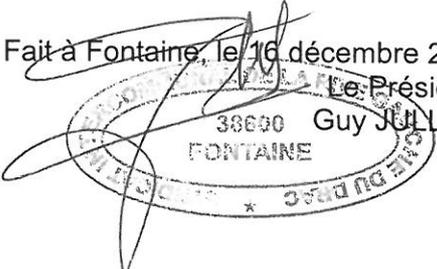
↳ **VALIDE** l'Annexe de la convention-cadre des actions de médiation de nuit de l'agglomération grenobloise, entre le SIRD, l'AGIL, et les bailleurs sociaux : ACTIS, l'OPAC38, PLURALIS, La SCIC Habitat, la SDH, Grenoble Habitat.

↳ **AUTORISE** le Président à signer l'annexe de la convention-cadre.

↳ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2016, chapitre 011, compte 611, fonction 101

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 16 décembre 2015
Le Président
Guy JULLIEN



38000 FONTAINE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RIVE GAUCHE DU DRAC

